



COMITÉ
DÉPARTEMENTAL
DES ALPES



EDF AQUA CHALLENGE 25 & 26 JUILLET LA TRAVERSEE DU LAC DE SERRE-PONCON REGLEMENT DES EPREUVES



Photo LC

FEVRIER 2020

.....

..

SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION	3
2- DETAIL EPREUVES	4
3 - PROGRAMME	5
4 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX 5 EPREUVES	5
5 - EQUIPEMENT DES NAGEURS	6
6 – INSCRIPTIONS	7
6.1 – MODALITES D’INSCRIPTION ET TARIFS.....	7
6.2 – PIECES A FOURNIR.....	7
6.3 – INSCRIPTION PASTA PARTY.....	7
6.4 – ENGAGEMENT-RESPONSABILITE.....	7
7 - RETRAIT DES BONNETS/PUCES	8
8 - CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT	8
9 - CEREMONIE PROTOCOLAIRE	9
10 - ASSURANCES	9
11 - DROIT A L’IMAGE	9
12 - TRANSPORT DES CONCURRENTS	10
13 - LIMITES METEOROLOGIQUES SOLUTION DE REPLI OU ANNULATION	10
14 - ENVIRONNEMENT	10

1 - INTRODUCTION

La lecture attentive du présent « REGLEMENT DETAILLE DE LA MANIFESTATION AQUA CHALLENGE SERRE-PONCON » est obligatoire.

Cette étape de nage en eau libre dans le lac de Serre-Ponçon est organisée par le Comité des Alpes de Natation en partenariat avec le club des Dauphins Embrunais, membre du Comité, avec le soutien des communes de Savines le lac et d'Embrun, du SMADESEP et de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, de l'Office de Tourisme de Serre-Ponçon, des partenaires privés (Super U, Hôtel des Peupliers, Alpes Carrelages, ...).

Cette étape des 25 et 26 juillet 2020 à Serre-Ponçon fait partie du circuit EDF AQUA CHALLENGE 2020, mis en place par la Fédération Française de Natation en partenariat avec EDF.

L'esprit de cette manifestation sportive de pleine nature est de permettre aux nageurs de se faire plaisir en participant à une ou plusieurs épreuves de natation en eau libre dans un environnement privilégié.

2- DETAIL EPREUVES

5 épreuves de différentes distances sont proposées (dont 1 relais 3 fois 500m), afin que chaque nageur puisse choisir celle qui lui convient le mieux. Chaque épreuve est ouverte à tous les nageurs, licenciés ou non à la FFN, FFESSM, FFTri, FFSS, FFhandi Natation.

Epreuves		Horaires		Catégories-récompenses	Tarifs (Inscriptions sur place UNIQUEMENT sous réserve de places disponibles)	
Distance	Type	Briefing	Départ	FFN OPEN	En ligne	Sur place
5 km	Sans palmes	7h00 sur le Village	8h00 Plan d'eau Embrun	TC 14-15 ans 16-17 ans 18-34 ans 35-49 ans 50 ans et +	FFN-FINA- FFHandisport 30 € AUTRES 30 € + 10 € licence FFN Eau libre	FFN-FINA- FFHandisport 40 € AUTRES 40 € +10 € licence FFN Eau libre
5 km	Avec palmes	7h00 sur le village	8h00 Plan d'eau Embrun	Tous âges confondus	FFN-FINA- FFHandisport 30 € AUTRES 30 € + 10 € licence FFN Eau libre	FFN-FINA- FFHandisport 40 € AUTRES 40 € + 10 € Licence FFN Eau libre
3 km	Sans palmes	10h15 sur le village	10h30 Plage de Savines le lac	Tous âges confondus	FFN-FINA- FFHandisport 20 € AUTRES 20 € + 10 € licence FFN Eau libre	FFN-FINA- FFHandisport 25 € AUTRES 25 € + 10 € licence FFN Eau libre
1,5 km	Sans palmes	10h15 sur le village	10h30 Plage de Savines le lac	Tous âges confondus Classement : 11-12 ans puis TC	FFN-FINA- FFHandisport 15 € AUTRES 15 € + 10 € licence FFN Eau libre	FFN-FINA- FFHandisport 20 € AUTRES 20 € +10 € licence FFN Eau libre
500 m	Sans palmes	11h30 sur le village	12h20 Plage de Savines le lac	09-12 ans	FFN-FINA- FFHandisport 10 € AUTRES 10 € + 10 € licence FFN Eau libre	FFN-FINA- FFHandisport 15€ AUTRES 15 € +10 € licence FFN Eau libre
3 x 500 m en relais femme, homme ou mixte	Sans palmes	12h15 sur le village	12h30 Plage de Savines le lac	Tous âges confondus	FFN-FINA- FFHandisport 10 €/relayeur AUTRES 10 € + 10 € licence FFN Eau libre	FFN-FINA- FFHandisport 15 € AUTRES 15 €+10 € licence FFN Eau libre

3 - PROGRAMME

JOUR 1 SAMEDI 25 JUILLET 2020

- 12h00 :** Ouverture du village au public et aux participants
Retrait des bonnets (et système de sauvetage pour le 5km) des courses
- 14h00 :** Animations Aquatiques stand up paddles, water polo, plongeon)
- 19h00 :** Fin du retrait des Bonnets
- 19h00 :** Soirée Type « Pasta Party » avec les concurrents et les organisateurs
Inscription en ligne en « option » (10€)

JOUR 2 DIMANCHE 26 JUILLET 2020

- 06h30 :** Ouverture du village départ
- 07h00 :** Briefing de sécurité 5km sur le village
- 07h15 :** Départ des rotations en bateau et/ou bus vers le point de départ sur Embrun
- 07h45 :** Comptage des participants et clôture du SAS de Départ du 5km
- 08h00 :** Départ du 5 km avec et sans palmes (délai 2h15)
- 10h15 :** Briefing de sécurité 1,5 et 3 km
- 10h30 :** Départ du 1,5km et 3 km (délai 45 min et 1h30)
- 10h45 :** Cérémonie protocolaire du 5 kms
- 11h30 :** Briefing de sécurité 500m Poussins sur le Village
- 12h20 :** Départ du 500m Poussins depuis le village départ/arrivée (délai 30 min)
- 12h30 :** Départ du relais 3 x 500m OPEN depuis le village départ/arrivée (délai 45 min)
- 13h15 :** Fin des courses
- 13h30 :** Cérémonie protocolaire et cocktail des nageurs

4 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX 5 EPREUVES

Les nageurs se présentent, la veille (samedi 25 juillet) du déroulement de leur épreuve (dimanche 26 juillet) à partir de 12h30 à l'aire d'accueil installée sur le village départ situé à Savines le lac. Ils pourront ainsi procéder au retrait de leur bonnet, de leur puce ainsi que du dispositif de sauvetage pour le 5 km (bouée gonflable en cas de besoin).

Les nageurs doivent se regrouper près du village accueil à l'heure du briefing d'avant course afin d'écouter le rappel des consignes et des règles dont ils ont attesté avoir pris connaissance lors de leur inscription. Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un concurrent qui n'est manifestement pas en état d'effectuer la course. A l'issue de ce rappel, les nageurs sont invités à se rendre sur le départ de la course. Pour l'épreuve du 5 km les nageurs seront invités à se rendre au départ d'une des navettes (lacustre ou terrestre).

Le départ a lieu, selon les épreuves, soit en pleine eau et en ligne soit depuis la berge ou sur la plage. Le départ se fait au commandement du starter. Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des

instructions du directeur de course peut entraîner la disqualification.

Les **limites de temps** s'appliquent comme suit à partir de l'heure du départ :

- 500 m : 30 minutes
- 1,5 km : 45 minutes
- 3 km : 1h30
- 5 km : 2h15
- 3x500 km Relais : 45 minutes

A l'arrivée, les concurrents empruntent l'entonnoir matérialisé par des flotteurs précédant la ligne d'arrivée et continuent à nager et/ou courent jusqu'à passer sous l'arche d'arrivée située sur la plage. Les parcours sont consultables sur le site de l'organisateur.

Les parcours peuvent être soumis à modifications par l'organisation en vue d'assurer la sécurité et la réglementation et ceci sans que le participant puisse prétendre à des indemnités compensatoires.

En cas de difficulté et d'abandon volontaire les concurrents pourront demander à être embarqués sur le bateau de sécurité le plus proche.

Le directeur de course ou son adjoint pourront s'ils jugent, qu'un nageur est en danger, le faire embarquer sur un bateau de sécurité le plus proche même contre sa volonté.

5 - EQUIPEMENT DES NAGEURS

Chaque nageur a l'obligation de porter le bonnet numéroté fourni par l'organisation.

Dans le cadre de la sécurité de l'événement chaque nageur du 5km a l'obligation de porter l'équipement de sauvetage (RESTUBE SAFETY) mis à sa disposition. L'équipement ne sera pas gonflé lors de la course sauf en cas de force majeure.

Sont permis :

- Le port d'un pince-nez.
- Le port de la combinaison néoprène type triathlon ou équivalent pour toutes les courses.
- Le port des palmes, ou monopalme pour le 5 km palmes.
- Le port d'un masque.
- Le port de bouchons d'oreilles.
- L'emport sous la combinaison d'un ravitaillement individuel à la stricte condition que son emballage soit ramené à terre par le nageur.
- La montre GPS.
- La bouée de sauvetage (système RESTUBE SAFETY remise gratuitement au retrait des bonnets). Celle-ci sera récupérée par les organisateurs à l'arrivée de la course.

En fonction de la température de l'eau le jour des courses, l'organisateur conseille fortement le port d'une combinaison, notamment sur le 5 km, le lac pouvant être soumis à des variations de températures liées aux arrivées d'eau des rivières affluentes, entre autres.

Sont interdits :

- Les plaquettes, les pulls boy

- Les ongles non coupés

6 – INSCRIPTIONS

6.1 – MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS

Pour tous les nageurs, l'inscription se fait uniquement en ligne sur la plateforme FFN <https://www.edfaquachallenge.fr/> dont le lien sera automatique depuis le site internet dédié de l'épreuve. Plusieurs courses sont proposées : *Voir détails dans le tableau en début de règlement dont détail des tarifs.*

Les inscriptions sur place seront possibles avec une tarification majorée et dans la limite des places restantes disponibles.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de places d'une épreuve afin de permettre son organisation dans de bonnes conditions.

6.2 – PIECES A FOURNIR

Une copie des documents administratifs demandés doit être téléchargée lors de l'inscription sur le site et au plus tard remis lors du retrait des bonnets. Tout concurrent n'ayant pas remis les documents au plus tard lors du retrait des bonnets ne pourra pas participer à l'épreuve où il est inscrit.

Lors de son inscription, chaque nageur, ou son représentant légal pour les mineurs, doit fournir les documents exigés pour chaque épreuve :

- Un certificat médical de moins d'un an pour les non licenciés FFN, FINA, FFhandi SPORT, FFESS, FFTri, FFSS
 - o La licence FFN, FINA, FFhandi SPORT, FFESS, FFTri, FFSS en cours de validité vaut certificat médical
- Une autorisation parentale pour les mineurs.

6.3 – INSCRIPTION PASTA PARTY

Le samedi 25 juillet 2020 à 19h est proposée une soirée type « PASTA PARTY » : le concurrent devra signaler son inscription à la Pasta Party au moment de son inscription (Participation 10€)

6.4 – ENGAGEMENT-RESPONSABILITE

En outre, l'inscription à la manifestation vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit reconnaît notamment :

- avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation auquel il s'engage à se conformer,
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à

laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter,

- que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, il décharge les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout recours éventuel contre tout participant ou tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.

7 - RETRAIT DES BONNETS/PUCES

Le retrait des bonnets se fait le Samedi 25 Juillet de 12h00 à 19h00.

Pour retirer votre bonnet vous devrez obligatoirement présenter les documents définis ci-dessous, si vous ne les avez pas remis sur le site lors de votre inscription :

- Votre licence en cours de validité pour la saison,
OU
- Votre certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation ou du triathlon en compétition, de moins de 1 an (avec tampon et signature du médecin)
- Une pièce d'identité en cours de validité

Pour les mineurs :

Seule la personne responsable du mineur pourra retirer le bonnet/bracelet sur présentation des documents cités ci-dessus, avec l'autorisation parentale remplie et signée.

Chaque participant recevra :

- Pour le 5 km avec et sans palmes
 - 1 bracelet numéroté équipé d'une puce électronique,
 - 1 bonnet qui devra être porté du début à la fin de la course pour des raisons de sécurité et d'identification aux passages des bouées,
 - Un dispositif de sécurité RESTUBE à mettre à la taille, non gonflé, pour nager l'épreuve de 5 km

Le dimanche 26 juillet le retrait des bonnets sera également possible à titre « exceptionnel » au village départ/arrivée **uniquement de 6h30 à 7h**. Au-delà de 7h, plus aucun bonnet pour le 5km ne sera délivré.

8 - CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT

Toutes les épreuves sont sous chronométrage électronique. Le temps et le classement des concurrents seront pris après qu'ils aient franchi l'arche d'arrivée à la **condition impérative** qu'ils soient toujours en possession du bracelet à puce électronique.

La perte du bracelet entraînera la disqualification du concurrent.

Seront récompensées les 3 premiers Dames et Messieurs de chaque épreuve selon les catégories indiquées dans le tableau ci-dessous et pour le relais les 3 premiers relais homme, femme et mixte.

Sur l'épreuve du 5km sans palmes, les nageurs inscrits sous licence FFN feront l'objet d'un classement spécifique et devront se conformer au règlement fédéral de la discipline eau libre.

Tous les autres inscrits (non licenciés et licence FFESSM, FFTri, FFSS, FFhandiNatation seront classés indépendamment et pourront utiliser une combinaison néoprène notamment).

9 - CEREMONIE PROTOCOLAIRE

Les cérémonies Protocolaires se tiendront sur le Village Départ/Arrivée le dimanche 26 juillet selon le programme indiqué ci-dessus.

10 - ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Pour les non-licenciés, ils sont tenus de présenter à l'organisateur un certificat médical de moins de 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation ou du triathlon. Une licence Fédération Française de Natation Eau Libre, sera souscrite automatiquement pour les non licenciés FFN.

Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

11 - DROIT A L'IMAGE

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs noms, prénom et adresse.

12 - TRANSPORT DES CONCURRENTS

Dans le cas du transport (navettes lacustres ou terrestre) rien ne doit rester dans les bus ou les bateaux passagers, le concurrent doit prendre toute mesure pour organiser la gestion de ses affaires personnelles.

13 - LIMITES METEOROLOGIQUES SOLUTION DE REPLI OU ANNULATION

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Ainsi, le comité d'organisation se réserve le droit de :

- Adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses,
- Supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prise dans les 7 jours précédents l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

14 - ENVIRONNEMENT

La manifestation se déroule en milieu naturel, dans le lac de Serre-Ponçon, à l'ouest, à proximité et en amont du Pont de Savines le lac, à l'est, jusqu'à la queue de retenue (à proximité du déversoir du plan d'eau d'Embrun).

Les organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et à le préserver. Aucun jet de détritux dans le lac ou sur les plages ne sera toléré.

Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet. Des dispositifs de collecte et de tri des déchets seront à la disposition des participants qui devront les utiliser correctement. Tout concurrent qui sera convaincu d'avoir jeté dans la nature un quelconque objet ou déchet sera immédiatement disqualifié, et interdit de participer à toute autre épreuve sur la journée.